

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>H2O BRIGHT MEDIUM COARSE ALUMINUM</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code de produit</b>	AMT-821-2	
<b>Utilisation recommandée</b>	Automotive Refinish Toner	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Pro-Spray Automotive Finishes Limited	
<b>Adresse</b>	Unit H, Normandy Lane, Stratton Business Park Biggleswade, Bedfordshire SG18 8QB United Kingdom Royaume-Uni	
<b>Téléphone</b>	Information générale	+44 (0) 1767 314320
<b>Site Web</b>	prosprayfinishes.com	
<b>Courriel</b>	colour@pro-spray.co.uk	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Office hours only	+44 (0) 1767 314320

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Risques pour la santé</b>	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
<b>Risques pour l'environnement</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mot indicateur</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Toxique pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

<b>Entreposage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	26.21 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 27.43 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 27.43 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Aluminium		7429-90-5	5 to <10
1-Butoxy-2-propanol		5131-66-8	1 to <5
1-Méthoxypropan-2-ol		107-98-2	1 to <5
2-Butoxyéthanol		111-76-2	1 to <5
2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE		2682-20-4	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarables			80 to <90

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	240 mg/m <sup>3</sup>	
Aluminium (CAS 7429-90-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	50 ppm	Poussière respirable.
		5 mg/m <sup>3</sup>	
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm	
Aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)	STEL	540 mg/m <sup>3</sup>	
		150 ppm	
		360 mg/m <sup>3</sup>	
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	100 ppm	
		24 mg/m <sup>3</sup>	
		5 ppm	

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminum (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Welding fume or pyrophoric powder.
		5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total

#### Valeurs limites biologiques

##### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

#### Directives au sujet de l'exposition

##### États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)

Peut être absorbé par la peau.

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

##### États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

La désignation de peau s'applique

##### US - Tennessee OELs: Désignation de la peau

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

##### États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH: Désignation cutanée

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

##### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

#### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

##### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

###### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

#### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Apparence

##### État physique

Liquide.

##### Forme

Liquide.

##### Couleur

Opaque. Argent.

#### Odeur

Léger De solvant.

#### Seuil de perception de l'odeur

Non disponible.

<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	100 °C (212 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	0.00001 hPa estimation
<b>Densité de la vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	8.60 lbs/gal
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	70 % estimation
<b>Densité</b>	1.03
<b>COV</b>	0.8 lbs/gal Substance 3.3 lbs/gal couche 99 g/l Substance 395 g/l couche

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation.
-------------------	-----------------------

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

**Contact avec les yeux.** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats D'essais
1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	13 g/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Cobaye	15000 mg/l, 10 heures
	Rat	54.6 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Lapin	5.3 g/kg
	Rat	5.71 g/kg
	Souris	10.8 g/kg
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	400 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	450 ppm, 4 heures
	Souris	700 ppm, 7 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Cobaye	1.2 g/kg
	Lapin	0.32 g/kg
	Rat	560 mg/kg
	Souris	1.2 g/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion et/ou irritation de la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Lésion/irritation grave des yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation des voies respiratoires** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation de la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité de la cellule germinale** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

## Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Risque d'aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Toute inhalation prolongée peut être nocive.  Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats D'essais
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina) 1250 mg/l, 96 heures
Aluminium (CAS 7429-90-5)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0.16 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bio-accumulation

#### Potentiel de bio-accumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

2-Butoxyéthanol 0.83

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Indéterminé.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC**

## 15. Données réglementaires

**Réglementations Fédérales  
des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la  
définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.  
Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de  
l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE (CAS 2682-20-4) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2) Inscrit.

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit  
chimique dangereux** Non

### SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Aluminium	7429-90-5	5 to <10
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1 to <5

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

#### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act** Non réglementé.  
**(SDWA - loi sur l'eau  
potable sûre)**

### États-Unis - Réglementation des états

#### États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

#### US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Aluminium (CAS 7429-90-5)



### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)  
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Aluminium (CAS 7429-90-5)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)  
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Aluminium (CAS 7429-90-5)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1-Méthoxypropan-2-ol (CAS 107-98-2)  
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Aluminium (CAS 7429-90-5)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)  
Aluminium (CAS 7429-90-5)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	10-avril-2015
Version n°	01
Classification HMIS®	Santé: 2 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 2 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.